

UFR ASSP : M1 - campagne d'admission - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021

Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Anthropologie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération et * Projet professionnel recherche * Choix du parcours en vue du M2 à Lyon 2 * Parcours CREOLE : Un CV en anglais ou en français ; Une lettre de motivation en anglais et en français ; Projet de recherche en français ou en anglais contenant un résumé dans l'autre langue ; Attestation d'un niveau d'anglais (B1 minimum) ou résultats d'un test (TOEFL, etc.) ; Attestation d'un niveau de français (B1 minimum) pour les étudiant.es non francophones	72	90	90	Cf. article 1 c). de la délibération
Etudes sur le genre : EGALITES/SEGO FI	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien (EGALES)	Cf. article 1 d). de la délibération + * Résumé d'un travail principal Universités partenaires (EGALES) des options / parcours * Choix des * Choix	51	55	55	
Etudes sur le genre MATILDA (T&T)	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. * Entretien possible	Cf. article 1 d). de la délibération motivation présentant le projet de mémoire de recherche en histoire * Lettre de	12	15	15	
Etudes sur le genre, littératures, cultures (LESLA)	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération réflexion personnelle * Travail de	17	15	15	
Intervention et Développement Social / ANACIS	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + * projet professionnel de recherche demande de financement (FC) * accord ou	5	25	25	
Intervention et Développement Social / ID (IETL)	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. +	Cf. article 1 d). de la délibération	36	35	35	
Science Politique	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + * Lettre de motivation présentant le projet professionnel	104	90	100	
Sociologie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. * Entretien possible	Cf. article 1 d). de la délibération + * Résumé d'un travail principal : projet de mémoire, rapport de stage * Choix des séminaires thématiques	80	90	90	
		TOTAL	377	415	425	

<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>.....</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature. Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants.es titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>.....</p>	<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>
	<p>Pièces facultatives (selon la situation) : attestation de niveau de français pour les étudiant.es non-francophones ; justificatif de stage ; justificatif expérience professionnelle ; lettre de recommandation ; travaux réalisés</p>

Faculté de Droit JVD : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Administration publique	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * justificatifs d'expériences professionnelles et de stages	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de renseignements civils et/ou administratifs et/ou pédagogiques * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	50	40	45	Cf. article 1 c). de la délibération
Justice, procès et procédures	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * justificatifs d'expériences professionnelles et de stages	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de renseignements civils et/ou administratifs et/ou pédagogiques * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	19	20	20	Cf. article 1 c). de la délibération
Droit privé	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. +	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de renseignements civils et/ou administratifs et/ou pédagogiques * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	41	40	40	Cf. article 1 c). de la délibération
Droit public	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. +	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de renseignements civils et/ou administratifs et/ou pédagogiques * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	64	50	60	Cf. article 1 c). de la délibération
Droit des affaires	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. +	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de renseignements civils et/ou administratifs et/ou pédagogiques * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	82	90	90	Cf. article 1 c). de la délibération
TOTAL			256	240	255	
<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature. Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants.es titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p>		<p>rappel : art. 1 d, Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>				

ICOM : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Communication des organisations	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de vœux * Attestation de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographies, mémoire)	85	90	90	Cf. article 1 c). de la délibération
Direction de projets ou établissements culturels	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de vœux * Attestation de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographies, mémoire)	20	24	24	
Humanités numériques	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de vœux * Attestation de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographies, mémoire)	15	24	24	
Information, communication	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de vœux * Attestation de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographies, mémoire)	36	48	40	
Informatique	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien téléphonique ou en visioconférence possible	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Attestation de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographies, mémoire) * Résultats de tests de langues (ukrainien ou russe) pour le parcours IDSM	55	70	72	
Journalisme	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * pas de lettre de motivation * Attestation de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographies, mémoire)	24	36	24	
Mode	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de vœux * Attestation de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographies, mémoire)	37	35	36	
TOTAL			272	327	310	
<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature. Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>....</p>		<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>				

IETL : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Droit social	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération	87	100	100	Cf. article 1 c). de la délibération
Intervention et développement social (avec ASSP)	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	36	35	35	
Ergonomie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. * Examens des dossiers pour l'admissibilité et * Entretien pour l'admission	Cf. article 1 d). de la délibération	26	25	25	
TOTAL			149	160	160	
<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature.</p> <p>Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants.es titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p>		<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>				

ISPEF : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le Conseil d'administration		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Sciences de l'éducation	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + Exposé en 2 pages du projet professionnel justifiant la mention et le parcours choisi en précisant les contacts envisagés pour le stage de 70h à effectuer au cours de l'année (ou projet de mémoire pour le parcours "Expertise et recherche en éducation") + Justificatifs d'emplois ou/et de stages (expérience professionnelle avérée dans le domaine de l'éducation et la formation). A noter : Le cursus académique, l'expérience professionnelle et le projet professionnel en adéquation avec le diplôme visé sont les critères étudiés par la commission pédagogique. Avoir une Licence en Sciences de l'éducation est conseillé, mais d'autres diplômes pourront être retenus en fonction de leur adéquation avec le parcours choisi (autres licences relevant des sciences humaines et sociales, sciences pour la santé, etc.)	197 (en date du 2 octobre 2019)	300 dont : 180 en présentiel (dont les 30 étudiants de la convention IFCSTL) + 120 SDE FORSE	260 dont : 140 en présentiel (dont les 30 étudiants de la convention IFCSTL) + 120 SDE FORSE	Cf. article 1 c). de la délibération
MEEF 1er degré	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération dont un cv détaillé + Justificatifs d'emplois ou/et de stages A noter : Il n'y a pas de licences conseillées (mais avoir suivi notre licence de sciences de l'éducation avec l'option correspondant au parcours choisi est souhaitable).	95	105	105	
TOTAL			292	395	365	
<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>.....</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature.</p> <p>Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants.es titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>....</p>		<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>				

UFR Langues : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						Chargés de l'examen des dossiers de candidature
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		
				2019-2020	2020-2021 proposées	
LLCER Etudes anglophones	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Si le candidat n'est pas titulaire d'un diplôme de la langue étrangère du Master, il est demandé de fournir les résultats les plus récents obtenus dans des tests ou examens de cette langue. Par ailleurs, si le candidat est titulaire d'un diplôme donnant accès au master dans un pays dont le français n'est pas la langue ou une des langues officielles, il est demandé de fournir une attestation de niveau en français.	39	50	50	Cf. article 1 c). de la délibération
LLCER Etudes hispaniques	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Résultats aux tests de langues de la ou les langues étrangères(s) à étudier pour tout candidat, et du Français pour les candidats non francophones n'ayant pas validé une Licence LLCER "Espagno" à Lyon 2.	15	15	30	
LLCER Etudes arabes	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'une licence délivrée en France et qui ne sont pas francophones, le niveau C1 en français est requis.	21	30	30	
LLCER Etudes lusophones	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération :	8	13	13	
LLCER Etudes germaniques	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération :	0	10	10	
Langues étrangères appliquées (CILA)	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Fiche de renseignements civils et/ou administratifs et/ou pédagogiques * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Résultats aux tests de langues * Diplôme du Baccalauréat ou équivalent	16	30	30	Cf. article 1 c). de la délibération
Traduction et interprétation	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + éventuellement : * Entretien * Epreuves écrites / tests	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Curriculum vitae mettant particulièrement en évidence les stages, les séjours prolongés à l'étranger, les activités liées au monde de l'édition ou de la traduction * Diplôme du Baccalauréat * Diplômes et relevés de notes des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) * Attestation/Justification d'un niveau de langue suffisant si le candidat ou la candidate n'a pas de diplôme dans la langue demandée Les candidats pourront utilement ajouter les éléments suivants à leur dossier : * Attestations de stage * Attestations de séjours prolongés à l'étranger * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Certifications professionnelles * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographie, mémoire) envoyés électroniquement à la secrétaire de la formation et au Directeur du diplôme * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	64	95	95	
MEEF Allemand	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	4	15	20	
MEEF Anglais	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	67	50	60	
MEEF Espagnol	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Résultats aux tests de langues de la ou les langues étrangères(s) à étudier pour tout candidat, et du français pour les candidats non francophones.	25	50	50	
TOTAL			259	358	388	

<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>.....</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature.</p> <p>Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>....</p>	<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>
--	---

UFR LESLA : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Arts de la scène et du spectacle vivant	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	<p>Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement :</p> <p>Pour les étudiants venant d'une université étrangère : Photocopie et traductions (en français) certifiées des diplômes obtenus et des relevés de notes ; photocopie du ou des diplômes du niveau de langue en français DALF B2 ; diplômes et relevé de notes du baccalauréat ; justificatif des programmes.</p> <p>Pour les étudiants venant d'une université française : Relevés de notes depuis le baccalauréat ; lettre de motivation précisant le projet professionnel envisagé (2 pages maximum) ; une note d'intention sur le projet de mémoire (2 pages maximum) ; justificatifs d'expériences professionnelles et de stages liés au domaine de la formation.</p>	39	60	45 + 15 étudiants de l'ENS-LYON	Cf. article 1 c). de la délibération
Cinéma et audiovisuel	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	<p>Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement :</p> <p>Pour les étudiants venant d'une université étrangère : Photocopie et traductions (en français) certifiées des diplômes obtenus et des relevés de notes ; photocopie du ou des diplômes du niveau de langue en français DALF C1 ; diplômes et relevé de notes du baccalauréat ; justificatif des programmes.</p> <p>Pour les étudiants venant d'une université française : Relevés de notes depuis le baccalauréat ; lettre de motivation qui articule la formation au projet professionnel envisagé (2 pages maximum) ; justificatifs d'expériences professionnelles et de stages liés au domaine de la formation.</p>	69	60	65	
Cinéma et audiovisuel/MEECA	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	<p>Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement :</p> <p>Pour les étudiants venant d'une université étrangère : Photocopie et traductions (en français) certifiées des diplômes obtenus et des relevés de notes ; photocopie du diplôme de niveau de langue en français DALF C1 ; attestation pour les cours de langue (allemand, anglais, français) ou stages de langue effectués ; justificatif des programmes.</p> <p>Pour les étudiants venant d'une université française : Justificatifs des niveaux de langues (allemand, anglais et français) ; relevés de notes depuis le baccalauréat ; lettre de motivation de 3 pages mettant en avant les intérêts portés aux études et à la recherche (pas de verbalisation du CV) ; justificatifs d'expériences professionnelles et de stages liés au domaine de la formation.</p>		20		

Français Langue Etrangère	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. Après études du dossiers : épreuves écrites (en présentiel ou à distance) et entretien en présentiel ou par visioconférence	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : Les étudiants ayant fait leurs études en France et titulaires d'une L3 de Sciences de l'éducation ou d'une autre licence peuvent également poser leur candidature s'ils ont préalablement obtenu le Diplôme Universitaire (DU) Initiation à la didactique du FLE dispensé à Lyon 2, ou une formation équivalente dans le domaine du FLE . Les candidats diplômés d'universités étrangères doivent être titulaires au moins d'une licence de langue française ou d'un diplôme équivalent. L'objectif du Master Français Langue Etrangère étant de former des enseignants de français, il est en effet impératif que les candidats aient suivi et validé un cursus universitaire d'études françaises. Ces étudiants diplômés d'un cursus de d'études françaises doivent également avoir validé une formation d'initiation à la didactique du FLE ou à l'enseignement du FLE comme celle qui est proposée dans les DU. En outre, les étudiants internationaux doivent justifier d'un niveau C1 dans les 4 compétences en maîtrise du français et avoir obtenu une note élevée dans le domaine de l'expression écrite. Cette condition a pour but d'éviter les échecs dans les travaux écrits qui sont demandés dans le cadre de cette formation	23	26	26	
Lettres	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	64	125	100	
Musicologie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	60	80	80	
Sciences du langage	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	46	35	40	
MEEF 2nd degré Lettres	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération. La lettre de motivation du candidat (2 pages) mettra en avant son intérêt pour la formation dans sa spécificité, en lien avec son projet personnel et professionnel dont il soulignera la cohérence. Si le candidat peut faire état d'expériences professionnelles et de stages liés au domaine de la formation (cursus antérieur, dispositifs particuliers), il joindra les justificatifs.	17	38	38	Cf. article 1 c). de la délibération
MEEF 2nd degré Musicologie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	11	35	35	
TOTAL			329	479	384	

	<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature.</p> <p>Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants.es titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>....</p>	<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>
--	--	---

INSTITUT PSYCHO : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Psychologie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + indiquer le choix du parcours M2 souhaité * Lettre de motivation précisant le projet professionnel * Attestation(s) de stage(s) (s'il y a lieu)	43	50	50	Cf. article 1 c). de la délibération
Psychologie de l'éducation et de la formation	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + éventuellement : * Entretien * Epreuve écrite	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : * Attestations de stage (précisant le nombre d'heures) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (Attestations ou certificat de travail couvrant 3 années) * Lettre de motivation avec analyse de parcours de formation et Projet professionnel (1000 mots) * Projet de recherche (500 mots)	51	50	50	
Psychologie sociale, du travail et des organisations	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. : * Entretien si reprise d'étude ou autre mention de Licence que psychologie	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : * Voeux concernant les parcours proposés par la mention (classement) * Attestations de stage * Justificatifs des expériences professionnelles et/ou des formations suivies * Certifications professionnelles * Deux productions personnelles écrites : 1) Analyse d'une situation psychosociale et/ou de travail choisie par le/la candidat.e en trois pages (1500 mots), 2) Lettre de motivation comprenant une analyse du parcours antérieur professionnel et de formation, et l'exposé du projet de formation et du projet professionnel	89	80	80	
Sciences cognitives	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + indiquer le choix du parcours M2 souhaité et pour les étudiants étrangers n'ayant pas obtenu leur Licence en France un certificat de niveau de langue doit être transmis (ce niveau doit être égal ou supérieur à B2) - Photocopie du bac ou équivalent - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Relevés de notes des années universitaires - Attestation du niveau de langue B2	57	60	60	Cf. article 1 c). de la délibération
Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + Examen d'un dossier et entretien pour les sélectionnés	Cf. article 1 d). de la délibération + Analyse d'une situation clinique par le candidat.e (Il s'agit d'une Etude de cas, librement choisie, liée au stage ou non, développée sur 5 pages maximum en mobilisant les concepts théoriques du référentiel psychanalytique), Relevés de notes de la Licence, Attestations de stage, Lettre de motivation comprenant une analyse du parcours antérieur professionnel et de formation, et l'exposé du projet de formation et du projet professionnel (3 pages maximum)	162	160	160	
** Attention les inscrits en CFP et FPP ne sont pas comptabilisés dans ces effectifs			TOTAL	402	400	400
<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>.....</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature. Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>....</p>		<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <p>- formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de notes des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours).</p> <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>				

UFR SEG : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	inscrits définitifs 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Analyse et politique économique	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les vœux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	39	40	40	Cf. article 1 c). de la délibération
Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les vœux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	44	45	45	
Economie du travail et des ressources humaines	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les vœux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	29	28	28	
Economie sociale et solidaire	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les vœux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	23	30	30	Cf. article 1 c). de la délibération

Management de l'innovation	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les voeux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	46	45	40	Cf. article 1 c). de la délibération
Management stratégique	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les voeux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	64	65	60	Cf. article 1 c). de la délibération
Monnaie, banque, finance, assurance FI	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger	152	150	140	
M1 MBFA alternance	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + Entretien	* Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les voeux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	23	25	25	
Risques et environnement	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les voeux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	2	12	10	Cf. article 1 c). de la délibération
Sciences économiques et sociales	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les voeux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	16	15	15	Cf. article 1 c). de la délibération

MEEF 2nd degré Sciences Economiques et Sociales	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les voeux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	22	20	20	Cf. article 1 c). de la délibération
MEEF 2nd degré Economie et Gestion	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copies des diplômes obtenus (documents traduits en français par un organisme assermenté si nécessaire) * Copies des notes du diplôme de fin d'année d'études secondaires obtenu en France ou à l'étranger * Lettre de motivation manuscrite pour chacune des candidatures, développant les motivations personnelles et les projets professionnels * Formulaire d'information sur les voeux pour les M1 de l'UFR * Attestations de stage (le cas échéant) * Justificatifs de l'expérience professionnelle (le cas échéant)	9	20	20	
TOTAL			469	495	473	
<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature.</p> <p>Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants.es titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>....</p>		<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>				

UFR Temps et Territoires : M1 - campagne de recrutement - critères - capacités d'accueil - année universitaire 2020-2021						
Mention	Modalités d'examen des candidatures	Liste des pièces constitutives du dossier	Nb d'inscrits en 2019-2020	Capacité d'accueil fixée par le CA		Chargés de l'examen des dossiers de candidature
				2019-2020	2020-2021 proposées	
Archéologie, sciences pour l'archéologie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + éventuellement : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Résultats aux tests de langues pour les candidats d'origine étrangère + pour les candidats en reprise d'étude * Justificatif de l'expérience professionnelle Eventuellement * Justificatifs des certifications professionnelles Eventuellement * Attestations de stage * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	28	40	40	Cf. article 1 c). de la délibération
Gestion de l'environnement	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + éventuellement : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Résultats aux tests de langues (candidats d'origine étrangère) * Justificatif de l'expérience professionnelle * Justificatifs des certifications professionnelles Eventuellement * Attestations de stage * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	19	15	15	
Gestion des territoires et développement local	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Copie du Bac * Relevé de note du Bac * Candidats de nationalité étrangère : attestation du niveau de français B2 minimum * Lettre de motivation avec projet post-master Le cas échéant : * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle A titre facultatif : * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	24	24	24	
Histoire, Civilisation, Patrimoine (HCP)	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Certifications professionnelles * Résultats aux tests de langues * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	19	25	25	
Histoire de l'art	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : projet général de recherche indiquant un centre d'intérêt (sculpture, iconographie, architecture par exemple) ou une période qui intéresse particulièrement l'étudiant + éventuellement * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Certifications professionnelles * Résultats aux tests de langues * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	46	55	50	
Mondes anciens	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Certifications professionnelles * Résultats aux tests de langues * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	24	30	30	

Histoire	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + éventuellement : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Certifications professionnelles * Résultats aux tests de langues * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	34	50	40	Cf. article 1 c). de la délibération
Mondes médiévaux	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + éventuellement : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Certifications professionnelles * Résultats aux tests de langues * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	32	40	45	
Sciences de l'eau	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + : * Résultats aux tests de langues pour les candidats d'origine étrangère + pour les candidats en reprise d'étude * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Eventuellement les justificatifs de certifications professionnelles + éventuellement * Attestations de stage * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	19	25	24	
Sciences des religions et sociétés	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération	18	15	18	
Tourisme	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : * Attestations de stage * Justificatifs de l'expérience professionnelle * Certifications professionnelles * Résultats aux tests de langues * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles * Le DELF B2 ou TCF niveau 4 (400 points minimum) pour tout étudiant étranger ne possédant pas un diplôme de l'enseignement supérieur français	56	70	60	Cf. article 1 c). de la délibération
Urbanisme et aménagement	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : * Fiche de renseignements civils et/ou administratifs et/ou pédagogiques * Attestations de stage * Résultats aux tests de langues * Relevés de notes des études secondaires suivies en France ou à l'étranger * Copie du Diplôme du baccalauréat	45	50	50	
Ville et environnements urbains	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es. + éventuellement : * Entretien	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : * Résultats aux tests de langues pour les étudiants étrangers (niveau C1) * Productions personnelles (écrits, dossiers, bibliographie, mémoire) * Lettres de recommandations académiques et/ou professionnelles	32	20	35	
MEEF 2nd degré parcours Histoire-Géographie	Cf. article 1 c). de la délibération relatif à l'examen des dossiers des candidat.es.	Cf. article 1 d). de la délibération + éventuellement : * Justificatifs de l'expérience professionnelle	43	40	40	
TOTAL			439	499	496	

<p>rappel : art. 1 c) : Modalités de recrutement</p> <p>Sauf modalités d'examen complémentaire mentionnées en annexe à la présente délibération, l'admission à la 1ère année de master dans les différentes mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature.</p> <p>Cet examen, qui peut être suivi d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/de la candidat.e et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il postule.</p> <p>La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants.es titulaires et le cas échéant, des personnalités extérieures intervenant dans la formation.</p> <p>....</p>	<p>rappel : art. 1 d) : Dossier de candidature</p> <p>Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de candidature - Lettre de motivation - Curriculum vitae - Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours). <p>Pour certaines mentions, des pièces complémentaires pourront être exigées des candidats... les ajouter dans le tableau ci-dessus.</p>
--	---